



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 6 pouvoirs	

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSEIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_050 : **Tourisme - Signature de la convention avec la commune de Maringues pour la maison de la rivière**

Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°20242153 du 16 décembre 2024 portant mise à jour des statuts de la communauté de communes,

Vu le projet politique du pôle métropolitain de mettre en valeur l'axe Allier dans une démarche cohérente toute au long de la Via Allier,

Vu le projet de la communauté de communes de s'inscrire dans cette démarche et d'aménager une maison de site sur la commune de Maringues,

Vu le bien immobilier, dit « la Boîte à Couleurs », sur la parcelle AM 139, au lieu-dit « Le Pont de Morge », pour une contenance de 208 m², au pied du tracé de la Via-Allier, propriété de la commune de Maringues, par acte d'acquisition du 19 février 2009, auprès de l'EPF-SMAF,

Considérant le projet de réalisation par la communauté de communes Plaine Limagne d'une « maison de la rivière » pour accompagner le développement touristique (valorisation du patrimoine local, accueil des cyclotouristes et résidents) en lien notamment avec la future Via Allier,

Il est proposé que la commune de Maringues mette à disposition de la communauté de communes Plaine Limagne l'ancienne tannerie, sise route de Thiers et cadastrée parcelle AM 139. Une convention, jointe en annexe, cadrera cette mise à disposition.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'accepter la mise à disposition des locaux identifiés ci-avant dans les termes prévus par la convention jointe en annexe,**
- **d'autoriser le président de la communauté de communes à signer ladite convention.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement